

**RECOMMANDÉ AVEC
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Votre contact
Georges MICHELS
(+352) 80 87 80 500

Nos références
Client : xxxxxx
Installation : xxxxxx

Monsieur xxxxxx

Diekirch, le xxxxxx

Concerne: Expiration du contrat de rachat de l'énergie électrique produite par une centrale pour la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables

Mesdames, Messieurs,

En date du xxxxxx vous avez conclu un contrat de rachat de l'énergie électrique pour l'installation dont les caractéristiques sont les suivantes :

Installée à : xxxxxx
Point de fourniture (POD) : xxxxxx
Puissance électrique : xxxx,xx kW
Date de première injection : xxxxxx

L'article 32 de la législation actuellement en vigueur en la matière, à savoir le règlement grand-ducal du 1^{er} août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables (publié au Mémorial A n° 154 du 8 août 2014) dispose que « *les contrats de rachat des centrales basées sur les sources d'énergie renouvelables restent en vigueur pour une période de 15 ans à compter de la première injection d'électricité par la centrale dans le réseau en vertu d'un contrat de rachat. Pour les cas prévus à l'article 6 paragraphe 2, à l'article 15 paragraphe 2 et à l'article 33 paragraphe 2 les contrats de rachat restent en vigueur pour les périodes prévues par ces dispositions spéciales* ».

Conformément à cet article, votre contrat de rachat viendra donc à expiration de plein droit le xxxxxx. À partir de cette date, vous ne serez plus rémunéré pour l'énergie injectée dans le réseau par votre centrale.

De fait, trois possibilités s'offrent à vous :

- 1) Soit vous concluez un nouveau contrat de rachat avec un fournisseur de votre choix

Vous trouverez sur le site de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ci-après l' « ILR ») dans la rubrique « Stroum a Gas » la liste des fournisseurs actifs avec lesquels vous pouvez entrer en contact afin d'obtenir un nouveau contrat de rachat.

Si vous décidez d'opter pour cette possibilité, veuillez noter qu'en plus de ce contrat de rachat il vous faudra signer un contrat d'utilisation du réseau de la Ville de Diekirch.

- 2) Soit vous demandez à être rémunéré au prix de marché de gros en vertu du contrat-type « hors mécanisme de compensation » proposé par l'administration communale de Diekirch et approuvé par l'ILR

L'article 33, paragraphe (1) du règlement grand-ducal du 1^{er} août 2014 prévoit que « *l'électricité injectée dans le réseau d'un gestionnaire de réseau par une centrale ne jouissant plus d'un contrat de rachat est rémunérée, sur demande du producteur d'énergie concerné, par le gestionnaire de réseau concerné en application du prix du marché de gros du kWh* ».

Si vous décidez d'opter pour cette possibilité, veuillez noter qu'il vous faudra signer le contrat-type tripartite y relatif approuvé par l'ILR ainsi que notre contrat d'utilisation du réseau.

- 3) Soit vous décidez de supprimer votre installation

Dans le cas où vous souhaiteriez arrêter votre centrale et ne plus injecter dans le réseau, vous trouverez sur notre site internet notre formulaire « demande de raccordement d'un équipement de production autonome au réseau d'électricité » à remplir et à nous renvoyer en ayant coché la case « suppression d'un équipement de production autonome » afin que nous puissions procéder à la déconnexion de votre installation.

Nous vous prions de **remplir** et de nous **renvoyer** la lettre d'information ci-jointe afin de nous faire part de votre décision.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Ville de Diekirch

Claude HAAGEN

Bourgmestre

René KANIVE

Échevin

Claude THILL

Échevin

Annexe : Lettre

Votre contact
Georges MICHELS
(+352) 80 87 80 500

Nos références
Client : xxxxxx
Installation : xxxxxx

Ville de Diekirch
Services industriels
32, route de Larochette
L-9254 Diekirch

_____, le _____

Concerne : Expiration du contrat de rachat de l'énergie électrique produite par une centrale pour la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables

Mesdames, Messieurs,

Notre contrat de rachat N° xxxxxx venant à expiration en date du xxxxxx: *(cocher la case qui correspond)*

- Nous vous informons que nous avons signé un contrat de fourniture avec le fournisseur suivant : _____

Veillez donc nous envoyer un contrat d'utilisation.

- Nous vous demandons, conformément à l'article 33, paragraphe (1) du règlement grand-ducal du 1^{er} août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables, de rémunérer l'électricité produite par notre centrale pour la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables en application du prix du marché de gros du kWh.

Veillez nous envoyer le contrat-type y relatif ainsi qu'un contrat d'utilisation.

- Nous ne souhaitons plus injecter dans le réseau et vous prions de trouver ci-joint votre formulaire de modification de raccordement.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Signature du Producteur d'énergie